



EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

Séance du 01 Mars 2018

Nombre de Conseillers :

En exercice : 45

Présents : 32

Votants : 33 (dont 2 procurations)

N° 2

OBJET :

ARRONNES

ACQUISITION DES
PARCELLES B 425 ET
B 426 AUPRES DE LA
COMMUNE

CONSTRUCTION
D'UNE MAISON
PASSIVE

JARDINS DE
COCAGNE

Rendue exécutoire :

Transmise en Sous-Préfecture

le : 12 MARS 2018

Publiée ou notifiée

le : 12 MARS 2018

Le Bureau Communautaire de Vichy Communauté – Communauté d'Agglomération, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel d'Agglomération Vichy Communauté, en session, sous la présidence de **Monsieur Frédéric AGUILERA, Président.**

Présents :

M. Frédéric AGUILERA, Président.

Mmes et MM. E. CUISSET - F. SZYPULA - M. AURAMBOUT - J. GAILLARD - J. KUCHNA - J.M. GERMANANGUE - C. BENOIT - A.G. CROUZIER - A. DUMONT - F. GONZALES - P. MONTAGNER - I. DELUNEL - J. TERRACOL, Vice-Présidents.

Mmes et MM. P. BONNET - M. MORGAND - E. VOITELLIER - J.D. BARRAUD - F. SEMONSUT - C. DUMONT - J.M. BOUREL, Conseillers Délégués, Membres.

Mmes et MM. B. AGUIAR - J.P. BLANC - R. LOVATY - C. BERTIN - C. BOUARD - G. MARSONI - C. FAYOLLE - C. SEGUIN - N. COULANGE - P. COLAS - A. GIRAUD, Membres formant la majorité des membres en exercice.

Absents ayant donné procuration :

M. M. GUYOT à Mme E. CUISSET - M. J. BLETTERY à Mme N. COULANGE

Absents excusés :

Mmes et MM. J.S. LALOY - R. MAZAL, Vice-Présidents.

Mmes et M. A. CORNE - J.M. LAZZERINI - M. CHARASSE, Conseillers Délégués, Membres.

Mmes et MM. C. CATARD - J. JOANNET - G. DURANTET - M. MONTIBERT - F. BOFFETY - A. CHAPUIS, Membres

Secrétaire : Mme Charlotte BENOIT, Vice-Présidente.

Monsieur le Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts de Vichy Communauté et notamment ses compétences en matière de développement économique, en matière de politique de la ville, en matière de protection et de mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie et en matière d'agriculture,

Vu l'arrêté n° 3188/2016 du Préfet de l'Allier en date du 5 décembre 2016 portant fusion de la communauté d'agglomération Vichy Val d'Allier et de la communauté de

communes de la Montagne Bourbonnaise et création de la communauté d'agglomération Vichy Communauté,

Vu la délibération n° 3 du Conseil communautaire en date du 28 septembre 2017, adoptant les nouveaux statuts de Vichy Communauté,

Vu la délibération n° 5 du Conseil Communautaire en date du 7 octobre 2017, par laquelle le Conseil communautaire autorise le Bureau communautaire à décider l'acquisition d'immeubles, de droits réels immobiliers ou de fonds de commerce d'un montant inférieur ou égal à 500 000 €,

Vu la délibération n° 4 du Conseil municipal de la commune d'Arronnes en date du 5 février 2018, acceptant la cession au profit de Vichy Communauté des parcelles communales cadastrées B 425 et B 426, au prix de 1€ symbolique, afin que la communauté d'agglomération poursuive le projet de maison passive d'une superficie d'environ 140 m², destinée à accueillir les missions tertiaires des membres de l'association « Les Jardins de Cocagne », ledit projet ayant été amorcé par la communauté de communes de la Montagne Bourbonnaise avant la fusion précitée,

Considérant en effet l'intérêt pour Vichy Communauté de se rendre propriétaire de l'emprise foncière nécessaire à la construction de ladite maison passive,

Propose au Bureau Communautaire :

- d'acquérir auprès de la commune d'Arronnes, les parcelles cadastrées B 425 (585m²) et B 426 (880m²), situées Le Bourg à Arronnes au prix de 1 €,
- de donner mandat en conséquence à M. le Président ou M. le Conseiller Délégué pour signer tous documents relatifs à cette opération.

Après en avoir délibéré, le Bureau Communautaire :

- approuve ces propositions,
- dit que les dépenses inhérentes à cette acquisition y compris les frais d'acte seront imputées au budget principal de Vichy Communauté,
- charge M. le Président et M. le Directeur Général des Services de l'exécution et de la publication de ces décisions.

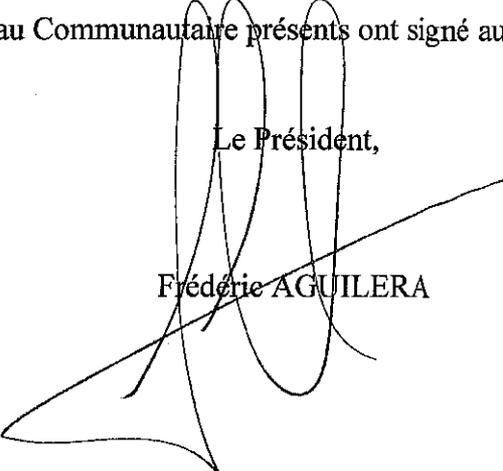
M. SZYPULA n'a pas pris part au vote.

.....
Fait et délibéré, à l'unanimité, à l'Hôtel d'Agglomération Vichy Communauté,
le 1^{er} mars 2018.

Les membres du Bureau Communautaire présents ont signé au registre.

Le Président,

Frédérie AGUILERA



Accusé de réception d'un acte en préfecture

DELIBERATION N° 2 DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 01 MARS 2018 -

Objet de l'acte : ARRONNES - ACQUISITION DES PARCELLES B 425 ET B 426 AUPRES DE
LA COMMUNE - CONSTRUCTION D'UNE MAISON PASSIVE - JARDINS
DE COCAGNE

.....
Date de décision: 01/03/2018

Date de réception de l'accusé 12/03/2018

de réception :

.....
Numéro de l'acte : 01MAR2018_2

Identifiant unique de l'acte : 003-200071363-20180301-01MAR2018_2-DE

.....
Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 3 .1

Domaine et patrimoine

Acquisitions

Date de la version de la 19/04/2017

classification :

.....
Nom du fichier : 2.pdf (99_DE-003-200071363-20180301-01MAR2018_2-DE-
1-1_1.pdf)